



Liste des Emplacements réservés			
E1	Elargissement RD5 Hues Agglomération - 20m	CRD	60 032 m ²
E2	Voiture sansi/Ombrière - Dohy - RD3E10	CRD	428 m ²
E2bis	Elargissement de la RD3E10 - 12 mètres de large par rapport à l'axe d'axe	CRD	76 624 m ²
E3	Elargissement Route de Bordeaux - 14 mètres	Commune	5 377 m ²
E4	Elargissement Route de Blagon - 14 mètres	Commune	3 074 m ²
E5	Elargissement Bd Charles de Gaulle, Avenue de la République, Avenue de la Libération - 14 mètres	Commune	4 089 m ²
E6	Tronçon d'un Aménagement de sécurité entre RD3 et RD5 E9 dans le bourg de Cass	Commune	1 683 m ²
E7	Aménagement Carrefour Avenue de la République et Route du 30 de l'Entreprise SAU	Commune	814 m ²
E8	Aménagement carrefour Avenue de la Libération et desserte centre commercial	Commune	2 323 m ²
E9	Elargissement Chemin du Pont de Troime - 12 mètres	Commune	2 577 m ²
E10	Elargissement Route du Pont des Chèvres - 12 mètres	Commune	2 653 m ²
E11	Elargissement Avenue de Californie - 12 mètres	Commune	532 m ²
E12	Elargissement Allée de Breton - 12 mètres	Commune	254 m ²
E13	Elargissement Route de Lévan - 12 mètres	Commune	1 535 m ²
E14	Elargissement Route de la Sablière - 12 mètres	Commune	1 774 m ²
E15	Elargissement Route de Marsais - 12 mètres	Commune	1 612 m ²
E16	Elargissement Allée de Salette - 10 mètres	Commune	460 m ²
E17	Elargissement Allée du Marsais - 10 mètres	Commune	559 m ²
E18	Tronçon avec RD5 du Lotissement Les Bruyères à Chatot	Commune	1 046 m ²
E19	SUPPLIEME		
E20	Création route de stockage eaux pluviales (derrière les écoles)	Commune	8 293 m ²
E21	Création et réhabilitation fossé doublement des eaux pluviales le long route 107/108	Commune	3 617 m ²
E22	Tronçon fossé doublement avec banchette latérale de 3,50 mètres de la route de Marsais à Avenue de la Libération	Commune	2 393 m ²
E23	Aménagement à l'arrière du site de la Caserne des Pompiers	Commune	7 232 m ²
E24	Partition du Cimetière de Lanton	Commune	4 381 m ²
E25	Aménagement Port de NCB/WVILLE	Commune	36 224 m ²
E26	SUPPLIEME		
E27	Aménagement des terraces Ker Breton	Commune	2 118 m ²
E28	Aménagement Emplacement Ancienne Gare de TALUSSAT	Commune	7 984 m ²
E29	Aménagement Emplacement Ancienne Gare de LANTON	Commune	3 615 m ²
E30	Aménagement Balcon d'océan Port de Tausat	Commune	2 213 m ²
E31	Aménagement Parc Public du Bois de Tausat	Commune	57 028 m ²
E32	Aménagement Parc et Espace d'eau	Commune	27 591 m ²
E33	Aménagement Parc aménagé de la Mairie	Commune	5 577 m ²
E34	Aménagement Parc	Commune	11 252 m ²
EA 15	Parcelles de logements sociaux	Commune	2 745 m ²

- Limite de zone
- Emplacement réservé (au titre du L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (au titre du L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- ★ Patrimoine architectural et paysager (au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Limite d'implantation en façade littorale
- Contour concerné par le Plan de Délimitation des Bâtiements de Submersion Marine

Commune de Lanton

Elaboration du PLU
 (art. L.153-7 du C.U. sur les parties annulées par voie juridictionnelles)
 Dossier d'arrêt

>> Pièce 2.4 : Secteur Cassy/ Lanton
 5.000ème
 > Novembre 2024

créham